



Wallonie

Commune d'AUBEL

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.

Le demandeur est monsieur Marc BONTEN, domicilié à Donsart 22A à 4880 AUBEL.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Donsart 22A, cadastré Section A n° 1048D.

Objet de la demande : ***Percement d'une baie sur le pignon d'une habitation***

et présente les caractéristiques suivantes :

***CoDT – art. D.IV.6 : demande de dérogation aux prescriptions du plan de secteur (actes et travaux sur une construction existante dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions de la zone agricole telles que définies à l'art. D.II.36) ; Habitat en zone rurale***

***CoDT – art. D. IV.5 : demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) sur les points suivants : Horizontalité de la baie et teinte du châssis grise foncée***

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte du 6.05.2024 au 21.05.2024**

**(clôture d'enquête à 15h00).**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

**Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolai n° 1 - 4880 Aubel.**

- les jours ouvrables **de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00** ;

- le **jeudi 16 mai** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)**  
téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolai n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**

- remises **au Service Urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolai n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2722**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

**Administration Communale – Salle du Conseil (1<sup>er</sup> étage) - Place Nicolai n° 1 à 4880 Aubel, le 21.05.2024 à 15h00.**

La Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)** dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-avant.

---